



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 16 JANVIER 2024

### Délibération N° DEL01/2024

#### Compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente en application de l'article R. 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

824

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 janvier 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

#### Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Carine GENTIL, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Philippe VISERY.

#### Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Josette MARTIN, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Nadine LEHOUX, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Par délibération n°197/2020 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer à la commission permanente du C.C.A.S. de Dreux un certain nombre de compétences dans les domaines de l'Aide Légale et de l'Aide Facultative.

Il m'appartient aujourd'hui, de vous rendre compte des décisions qui ont été prises lors des commissions permanentes réunies sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 27 décembre 2023 :

**AIDE FACULTATIVE**

Nature d'aide	Dossiers accordés		Dossiers refusés/sajournés	Montants accordés (secours et paniers 10%)		Montants réels épicerie sociale accordés	
	Total des dossiers accordés	Dont dossiers hors barème		Montants	Dont montants hors barème	Montants réels	Dont montants hors barème
EPIKERIE SOCIALE	40	3	33	440,00 €	23,20 €	4 440 €	232,00 €
EPIKERIE SOCIALE SF	34	0	4	483,20 €	0,00 €	4 632 €	0,00 €
SECOURS ASSURANCE	0	0	1	0,00 €	0,00 €		0,00 €
SECOURS FINANCIER DIVERS	2	0	2	406,00 €	0,00 €		0,00 €
SECOURS ENERGIE	2	0	4	128,10 €	0,00 €		0,00 €
SECOURS LOYER	2	0	4	274,57 €	0,00 €		0,00 €
SECOURS TRANSPORT	0	0	0	0,00 €	0,00 €		0,00 €
<b>Total pour Commission permanente</b>	<b>80</b>	<b>3</b>	<b>48</b>	<b>1 711,87 €</b>	<b>23,20 €</b>	<b>9 072,00 €</b>	<b>232,00 €</b>

**AIDE FACULTATIVE AU PROFIT DES DEPLACES UKRAINIENS**

Nature de la dépense	Nombre de familles	Nombre de factures	Total
Prise en charge financière cantine/ALSH	2	2	135,98 €

**AIDE LEGALE** : Période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 27 décembre 2023 :

La commission permanente a émis un avis favorable sur :

- ✓ 2 placements pour Personnes Handicapées
- ✓ 1 placement pour Personne Agée

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé de Mounir CHAKKAR,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

**Prend acte** du compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour le Président, par délégation de signature  
Le Vice-Président  
Du Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux  
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le : 19/01/2024

Accusé de réception en préfecture  
028-262800584-20240116-DEL01-2024-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2024  
Date de réception préfecture : 19/01/2024